

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 19 JUIN 2017 A PLAISANCE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
PORTES SUD PERIGORD  
23 Avenue de la Bastide  
24500 EYMET  
Tél 05/53/22/57/94

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT**

**Le 19 Juin à 20 h 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à Plaisance sous la présidence  
de M. Jérôme BETAÏLLE

Date de convocation : 13.06.2017

En exercice 39  
Présents 39  
Pouvoirs 00  
Votants 39

Délégués des communes :

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Jean-Paul ROUSSELY,	<b><u>BOISSE</u></b> -Mme Stéphanie MOLLE	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Bernard TRIFFE
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAÏLLE -Mme Sylvie RIALLAND -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUËL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL, -Mme Anne Marie FONTAYNE,
<b><u>FLAUGEAC</u></b> -M. Gérard BAILLY	<b><u>FONROQUE</u></b> -Mme Régine BAGARD	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<b><u>MONMADALES</u></b> -M. Michel RAYNAL	<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Jean-Claude DOLO	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE
<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC	<b><u>PLAISANCE</u></b> -M. Jean Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> M. Daniel TOUPANCE
<b><u>SADILLAC</u></b> -M. Yves BORDES	<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -Mme Annie LANDAT	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -M. Moïse LABONNE
<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO	<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<b><u>STE-EULALIE D'EYMET</u></b> -M. Martial LAJOUX
<b><u>STE-INNOCECE</u></b> -M. Jean-Jacques NADAL	<b><u>ST-JULIEN D'EYMET</u></b> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -M. Gérard SIMON
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. Pierre RICHIERO
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -M. Jean LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. Il demande la suppression du point n°5, et propose à l'assemblée d'ajouter la validation de la modification n°1 du règlement du PLU de Serres et Montguyard liée à la zone A et N. Pas d'observations.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal du 10 Avril 2017.

- 1-Election du 7<sup>e</sup> vice-président en remplacement d'un élu démissionnaire
- 2-Election du nouveau bureau
- 3-Recrutement technicien de voirie vacataire au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et autorisation signature contrat
- 4-Transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2017 contrat à durée indéterminée à temps complet du CIAS sur PSP

- 5-Ouverture poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et fermeture poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 6-Choix entreprise de travaux voirie 2017 et autorisation signature du marché
- 7-Autorisation perception redevance fibre optique
- 8-Modification statuts SMD3
- 9-Modification statuts Sycoteb
- 10-Election au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi Sud Périgord de deux membres titulaires et deux membres suppléants
- 11- Election au conseil d'administration de la Mission Locale de deux membres
- 12-Contentieux carte communale de Monsaguel : autorisation ester en justice afin de défendre les intérêts de la communauté, et autorisation signature convention d'honoraires de l'avocat.
- 13-Validation PADD du PLU d'Eymet
- 14-Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RR
- 15-Autorisation encaissement indemnité de sinistre Groupama école Issigeac
- 16-Demande d'autorisation de candidature pour une étude préalable de faisabilité de la redevance incitative des ordures ménagères
- 17-Motion relative à la révision des zones défavorisées simples
- 18-Régularisation budget 2017 SPANC
- 19-Questions diverses

### **Adoption du procès-verbal du 10 Avril 2017.**

Le procès-verbal de la séance du 10 Avril est adopté **à l'unanimité**. Le président signale qu'une modification sur le budget SPANC est prévue à l'ordre du jour suite à une erreur de préparation sur le tableur.

### **01-Election du 7<sup>e</sup> vice président en remplacement d'un élu démissionnaire**

Le président propose la candidature de Mme Annie LANDAT, déléguée aux affaires scolaires à ce jour, et prévoit de lui déléguer par arrêté le fonctionnement des écoles. Il explique que du fait du transfert de l'aide à domicile induisant une baisse de l'activité CIAS, il n'a pas souhaité renouveler de Vice-président à l'action sociale. Il précise que le scolaire est une compétence importante et propose que Monsieur FRICOT assure la gestion de l'investissement, du transport scolaire et du numérique et Madame LANDAT assure la gestion du fonctionnement scolaire.

Appel à candidature : pas de candidat

Madame LANDAT prend la parole et signale qu'elle est consciente de la lourde charge de cette fonction mais elle compte sur le soutien de Monsieur FRICOT et la collaboration du personnel. Elle privilégiera une présence sur le terrain.

Le Président informe le conseil que la règlementation prévoit un vote à bulletin secret. Une personne est favorable.

Passage au vote :

Secrétaire : M. DELAGE Hervé

Assesseurs : M. RICHIERO et M. TOUPANCE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants.....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	39
Blancs ou nuls.....	05
Suffrages exprimés.....	34

**Majorité absolue..... 17**

**Mme LANDAT a obtenu..... 33 voix**

**Mme BAGARD a obtenu..... 01 voix**

Mme Annie LANDAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée 7ème vice-président. Ayant déclaré accepter le poste, elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

## **2- Election du nouveau bureau**

Poursuivant la séance d'élections du 7è vice président en remplacement de démissionnaire, le président indique à l'assemblée qu'il convient de revoir la composition du bureau approuvée précédemment en date du 21 mars 2016.

Il propose d'élire outre le président, 7 vices présidents et 2 délégués. Le conseil communautaire émet à l'unanimité un **avis favorable** sur cette proposition.

**Sont élus à l'unanimité membres du bureau :**

-M. Jérôme BETAILLE **Président**

-M Hervé DELAGE **1<sup>er</sup> Vice Président**

-M. Jean LACOTTE **2<sup>ème</sup> Vice Président**

-M. Jean-Maurice BOURDIL **3<sup>ème</sup> Vice Président**

Délégué M. Thierry GROSSOLEIL

-M. Jean-Marie FRICOT **4<sup>ème</sup> Vice Président**

-M. Henri DELAGE **5<sup>ème</sup> Vice Président**

-M. Bernard TRIFFE **6<sup>ème</sup> Vice Président**

Délégué M. Gérard SIMON

-Mme Annie LANDAT **7<sup>ème</sup> Vice Président**

## **3-Recrutement technicien de voirie vacataire au 1er juillet 2017**

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient de signer un contrat de vacation au titre de l'année 2017, dans la limite de **500 heures annuelles**, au taux horaire brut de 13.12 €, pour assurer principalement les missions de préparation marché, suivi de chantier et réception des travaux voirie 2017 sur les voies communautaires. Les frais de déplacements et repas seront remboursés selon barème en vigueur à l'agent au vu d'un état détaillé.

Le Président précise que le recrutement d'un agent devient urgent.

Monsieur BOURDIL ajoute que Monsieur POITEVIN a réalisé le programme pluriannuel jusqu'en 2019.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat de travail avec effet au 1er juillet 2017.

## **4-Transfert au 1er juillet d'un agent du CIAS en CDI à temps complet à compter du 1er juillet 2017**

Le Président explique que suite au transfert de l'aide à domicile du CIAS vers l'AMAD, l'activité du CIAS a diminué. Une nouvelle organisation est mise en place, l'adjoint administratif qui remplit ses fonctions dans ce service est transféré à l'EPCI dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Le Président précise que cet agent a déjà accompagné le service durant les absences de la Directrice et de la Sous-directrice.

Madame BARBE souhaite connaître les missions confiées à cet agent.

Monsieur BETAILLE explique que les agents vont travailler en binôme sur les postes. L'adjoint administratif sera chargé :

- d'accompagner l'agent de paie. La communauté des communes aura la charge de la paie de l'Office de tourisme au 01 janvier 2018.
- de participer à la gestion du scolaire.
- d'aider la Sous-directrice dans la gestion du personnel.
- de porter soutien à la Directrice actuellement en mi-temps thérapeutique.
- divers remplacements.

La réorganisation des services sera présentée dans le courant de l'automne 2017.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- Approuve la création du poste
- Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents administratifs

#### **5-Ouverture poste d'adjoint technique principal 1ère classe à compter du 1er juin 2017 et fermeture poste d'adjoint technique principal 2ème classe**

Point supprimé

#### **6-Choix entreprise de travaux voirie 2017 et autorisation signature du marché**

Le Président informe le conseil que la commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2017, après négociation, propose au conseil de retenir pour le lot 1 « travaux » l'entreprise ETR pour un montant TTC de 439 200 € (estimation initiale de 519 760.80 €) et pour le lot 2 « assainissement pluvial » l'entreprise Bordier pour un montant TTC de 24 008.40 € (estimation initiale 47 539.20 €). Le marché total est par conséquent de 463 208.40 € TTC.

Monsieur LACOTTE précise que les critères présentés dans l'appel d'offres sont appliqués. Il ajoute que celui-ci a été fructueux, l'estimation du marché total été de 567 300 €.

Monsieur BOURDIL signale que tout le programme 2017 sera réalisé. Il ajoute que le coût de la signalétique horizontale et verticale estimé 8 000€ rentrera dans le budget prévu. Les travaux se dérouleront du 15 Juillet au 6 Octobre 2017.

Monsieur POMEDIO mentionne qu'il serait bien que le « boni » de ces travaux reste affecté à la voirie.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, et conformément à son rapport de présentation, le Conseil Communautaire décide, **à l'unanimité**, de retenir comme attributaires :

-**Lot n°1 renforcement reprofilage revêtement et PAT** : l'entreprise SAS ETR sise à 24100 Creysse pour un montant de 439 200 € TTC (en groupement avec EUROVIA)

-**Lot n°2 assainissement pluvial** : l'entreprise SARL BORDIER pour un montant de 24 008.40 € TTC sise à 24130 LUNAS.

Le président **est autorisé à signer** les actes d'engagements correspondants et tous documents utiles à l'exécution du marché.

## **7-Autorisation perception redevance fibre optique**

Vu le décret 2015-334 DU 25/03/2015 qui fixe le montant des redevances Télécoms dû par les opérateurs pour occupation du domaine public routier, et les modalités de calcul de la revalorisation annuelle qui doit s'effectuer au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Le Président propose au conseil communautaire de faire application, au 1<sup>er</sup> juillet 2017, du tarif maximum prévu dans ce décret concernant les redevances dues à PSP pour l'occupation du domaine public par les réseaux de fibre optique. Le tarif maximum sera de 38.05 € du kilomètre à proratiser.

Monsieur BOURDIL nomme les communes concernées par les travaux à ce jour et dans le futur, il précise que ces travaux demandent beaucoup de temps.

Monsieur VEYRAC déclare que sur l'occupation du domaine public, les tranchées font des dégâts sur la voirie.

Monsieur MARTIN demande si le domaine public est communal puisque « mis à disposition » et se questionne sur la légalité.

Monsieur LABONNE souhaite connaître le délai de raccordement en milieu rural. Il lui est répondu que pour la connexion chez un particulier, la demande doit être faite auprès d'un opérateur.

Monsieur COMBEAU signale que les travaux sur RAZAC seront en octobre 2017 et à BOISSE en avril 2018. Il reste disponible pour donner plus de détails.

Monsieur LEGAL informe le conseil que l'Union Des Maires se propose de faire remonter les problèmes de dégradation du service et du réseau avec Orange.

Monsieur DELAGE Hervé précise qu'un dossier a été reçu dans toutes les mairies pour les zones blanches, et que la plupart n'ont pas répondu. Le dossier est très technique et les élus sont dans l'impossibilité de répondre à certaines questions.

La Préfecture a demandé alors un retour « Portes Sud Périgord » dans un délai très court qui ne pourra être tenu.

Monsieur LEGAL ajoute qu'il est prévu la pose d'une antenne pour la 4G entre Saint Aubin de Lanquais et Faux.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents :

-Décide de faire application, à compter du 1er juillet 2017, des montants plafonds prévus par le nouveau décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 concernant les redevances dues au Département pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de communication électronique (fibre optique),

## **8-Modification statuts SMD3**

Le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** la décision du 30 mai 2017 du SMD3 pour la révision de ses statuts concernant l'article 1, mise à jour du périmètre, et l'article 6, modification du nombre de délégués pour les communes de plus de 90 000 habitants.

## **9-Modification statuts Sycoteb**

Par délibération du comité syndical du SYCOTEB en date du 23 mars 2017, la modification des articles 1-3-5-8 de ses statuts a été décidée.

Après avoir notifié cette modification, le SYCOTEB sollicite l'avis du conseil communautaire.

Le Président apporte des précisions, notamment, le départ de la commune de Sigoulès vers la Communauté d'agglomérations de Bergerac. Le siège se trouve au domaine de la tour à Bergerac.

Dans le nombre de titulaire, il faut intégrer les membres de la commune de Sigoulès. Le nombre de Vice-présidents passera de 2 à 4.

A noter qu'il faudra mettre à jour la représentativité de Portes Sud auprès des syndicats auxquels appartenait M. Michel CASTAGNET.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **APPROUVE à l'unanimité** cette modification de statuts.

### **10-Election au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi Sud Périgord de deux membres titulaires et deux membres suppléants**

Lors des assemblées générales du 12 mai, l'Espace Economie Emploi du Bergeracois et celui de Lalinde ont fusionné en Maison de l'Emploi Sud Périgord. Les statuts prévoient une nouvelle représentativité de Portes Sud Périgord.

Il convient d'élire de nouveaux membres.

Se portent candidats et sont élus membres de la Maison de l'Emploi Sud Périgord, à l'unanimité, par le conseil

**Titulaire** : Mme Anne Laure BARBE      **Suppléant** : Mme Catherine CHAISE

**Titulaire** : M. Hervé DELAGE                      **Suppléant** : M. Jérôme BETAÏLLE

### **11- Election au conseil d'administration de la Mission Locale de deux membres.**

L'assemblée générale de la Mission Locale a également modifié ses statuts.

Se portent candidats et sont élus membres de la Mission Locale, à l'unanimité, par le conseil

Mme Sylvie RIALLAND et M. Hervé DELAGE

### **12-Contentieux carte communale de Monsaguel : autorisation à ester en justice afin de défendre les intérêts de la communauté, et autorisation signature convention d'honoraires de l'avocat.**

Le Président informe le conseil que suite au recours en annulation introduit par l'association Pro Natura en Périgord à l'encontre du refus de Madame la Préfète de procéder à l'abrogation de la carte communale de Monsaguel adoptée par le conseil le 01/09/2016.

Les requérants soulèvent :

1-les moyens de légalité externe sur le non respect des règles de prescriptions et la violation de procédure d'enquête publique,

2-les moyens de légalité interne (respect du code de l'urbanisme, planification, mise en cause du rapport du commissaire enquêteur).

Dans la mesure où la partie adverse est représentée par un avocat, Groupama recommande de se faire également représenter afin de respecter le principe du contradictoire. Les honoraires pris en charge sont de 1 200 € pour une procédure devant le T.A.

-L'assureur sollicite une délibération pour autoriser le président à ester en justice.

-Le cabinet CASADEI-JUNG, déjà intervenu pour le contentieux de la carte d'Issigeac, présente une convention d'honoraires pour laquelle il faut autoriser la signature du président.

Le président précise que les honoraires s'élèveront à environ 2 900 € HT avec une prise en charge de l'assurance de 1 200 €. Il rappelle que cette carte a été abrogée par un conseil exceptionnel sous l'égide de la Sous-préfecture.

Comme vu en bureau, le Président informe le conseil qu'il va provoquer une réunion avec le procureur, les maires, la Préfète, la gendarmerie pour voir quelles solutions apporter à ces récurrentes procédures.

Monsieur BETAILLE laisse la parole à Monsieur POMEDIO qui donne lecture d'un ensemble de propositions pour l'élaboration d'un courrier concernant cette affaire (voir PJ)

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- 1-autorise le Président à ester en justice pour représenter Portes Sud Périgord
- 2-autorise le Président à signer la convention d'honoraires avec le cabinet CASADEI-JUNG.

### **13-Validation Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU d'Eymet.**

La validation de ce document revient à la CCPSP suite à la prise de compétence.

Monsieur LAGENEBRE en charge de l'urbanisme sur Eymet, présente les 4 axes définis dans ce PPAD, et informe que sur les 140 ha de terrains constructibles, il n'en reste plus que 30 ha.

Axe 1 : permettre le développement économique pour conforter la position d'Eymet en tant que pôle d'équilibre et veiller à la pérennité agricole sur le territoire.

Axe 2 : revitaliser la Bastide et centraliser l'urbanisme autour des pôles existants.

Axe 3 : préserver durablement le cadre de vie et le patrimoine des Eymétois

Axe 4 : améliorer la sécurité des déplacements et limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les élus de la CCPSP sont informés qu'ils peuvent assister aux réunions administratives de la commune. Ce document d'urbanisme a commencé à être élaboré en 2005 sous la forme d'un Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il est demandé si la révision entraîne beaucoup de conséquences, oui notamment en terme de ZU (zones à urbaniser).

Madame RIALLAND signale qu'il faut rester vigilants sur les zones rurales et préserver les zones agricoles à exploiter, cela nécessite beaucoup de réflexions et discussions.

L'enquête publique est prévue fin 2017 (après 7 ans de révision)

Le Conseil Communautaire approuve **à l'unanimité**, le PPAD présenté.

### **\*\*Validation modification n°1 du règlement du PLU de Serres et Montguyard**

Monsieur RICHIERO informe l'assemblée qu'il s'agit de laisser la possibilité de construire des extensions ou annexes ou piscines. Il va falloir demander au T.A. de nommer un commissaire enquêteur pour l'enquête publique. Adopté à l'unanimité

Madame BARBE soulève la problématique de co-visibilité de l'espace public.

### **14-Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RR**

L'OPAH conclue entre, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le Département de la Dordogne et la Communauté PORTES SUD PERIGORD prévoit un dispositif d'aides financières de la collectivité à destination des propriétaires bailleurs ou occupants, en complément des autres primes mobilisables :

Aide forfaitaire : 200€

Aide pour l'autonomie : variable en fonction des dossiers

Logement vacant : 1000 €

Huit dossiers sont éligibles aux subventions de la communauté sous réserve de financement de l'ANAH, pour un montant total de 2 600€ (dont 1 000 € pour un logement vacant).

M. BOURDIL donne lecture des dossiers éligibles aux subventions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

-Approuve le montant des subventions par propriétaire

-Autorise le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés et les factures acquittées

-Autorise le Président à signer tous documents afférents

### **15-Autorisation encaissement indemnité de sinistre Groupama école Issigeac**

Le conseil communautaire donne avis favorable à l'unanimité pour l'encaissement d'un chèque de 345.40 € au titre du remboursement Groupama suite au dégât des eaux du 25/11/2016 dans les sanitaires de l'école d'Issigeac.

### **16-Demande d'autorisation de candidature pour une étude préalable de faisabilité de la redevance incitative des ordures ménagères**

Le Président informe le conseil que M. Triffe propose que la CCPSP se porte candidate pour participer à une étude préalable de faisabilité de la redevance incitative sur notre territoire. Cette étude permettrait d'évaluer des solutions pour diminuer les quantités et maîtriser, voire diminuer, le coût de la collecte et traitement des déchets. Il conviendra de mettre à disposition à titre gracieux, deux agents (un comptable et un technicien) pour fournir des éléments et se former sur le logiciel.

Bernard TRIFFE signale que la communauté de Monflanquin, a opté pour les Bornes d'Apport Volontaire (BAV) et se donne 3 ans pour passer à la redevance incitative.

Monsieur VEYRAC s'interroge sur l'avancement de la mise en place de la collecte sur la CCPSP. Il lui est répondu que les bacs individuels restants seront distribués pour que l'ensemble du territoire soit pourvu (sauf Issigeac et Eymet, comme prévu). M. TRIFFE est chargé de transmettre au SMD3.

Le Président souhaiterait réunir les maires, pour évoquer le scénario 3 d'un camion robotisé avec conteneurs soit individuels soit en regroupement 15 BAV- 6 pour Eymet Bastide, 4 le centre bourg d'Issigeac, 5 pour les communes qui le souhaitent.

Madame MOLLE fait part d'un problème de collecte entre les sacs jaunes et noirs qui perdure.

Il y a des dysfonctionnements qu'il convient de régler avant de passer à la Redevance Incitative

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité**, émet un avis favorable pour cette candidature et la présence de deux agents pour transmettre des données et s'initier au logiciel.

### **17-Motion relative à la révision des zones défavorisées simples et motion relative au dégrèvement de la TFNB suite au gel d'avril 2017**

-Le conseil communautaire soutient à l'unanimité la motion relative à la révision des zones défavorisées simples (sont proposées dans le classement les communes de Bardou, Eymet, Flaageac, Razac d'Eymet, Sadillac, St-Aubin de Cadelech, St-Julien d'Eymet, St-Perdoux, Serres et Montguyard et Singleyrac)

-Le conseil communautaire demande aux services fiscaux de bien vouloir exonérer de TFNB les parcelles (vignes et arbres fruitiers) impactées par le gel du mois d'avril.

### **18-Régularisation budget 2017 SPANC**

Le président remercie l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour la présentation du budget primitif 2017 du SPANC qui a été voté en déséquilibre, suite à une erreur de préparation sur le tableur.

Le montant des dépenses de fonctionnement se monte à 201 897.81 € au lieu de 165 595.60 €

Le montant des recettes de fonctionnement se monte à 201 897.81 € au lieu de 119 005.00 €

Le total de la section d'investissement est de 1 300.14 tant en dépenses que recettes au lieu de 1 032.14 € et 85 192.95 €

**LE TOTAL DU BUDGET EST DE 203 197.95 €**

Le conseil adopte à l'unanimité ces modifications.



## 19-Questions diverses

### Tour de France du 12 juillet

- Signatures conventions avec le SMD3 suite au Tour de France à Eymet, gobelets consignés à 0.80 € l'unité et 1 100 € de transport
- Invitation transmise à l'ensemble des entrepreneurs du territoire pour un petit déjeuner le matin du Tour de France à 8 heures à la salle polyvalente d'Eymet
- Recherche de bénévoles

### Scolaire

-Madame Bagard : problème d'effectifs et de dérogations pour l'école de Fonroque. Retour du CE1. Les repas pour l'école de Razac d'Eymet sont livrés par le collège, quid de la cantine sur Fonroque en cas d'absence de la cantinière ? Le président souhaite que cette question soit abordée en commission scolaire.

-Le Président rappelle qu'il n'y a plus de carte scolaire et que les parents sont libres d'inscrire leurs enfants où ils le souhaitent. Les maires des communes de résidence sont invités à rencontrer les parents qui ont sollicité une dérogation pour éventuellement les faire revenir sur leurs décisions, sachant que tous les services sont offerts (cantine, garderie).

Une convention sera signée avec le collège pour porter le prix des repas extérieurs à 2.70 € au lieu de 3.75 € aujourd'hui.

D'autres réflexions vont devoir être menées comme les rythmes scolaires, les effectifs etc..

-M. Castagner signale que la directrice d'école a sollicité les communes pour subventionner une classe verte.

Le président informe que sur Eymet, les parents et les enseignants sont allés chercher des fonds sans solliciter les communes.

### Voirie

M. Bourdil : faucardage à terminer. Problème de dégâts sur la signalétique avec l'entreprise Paillé.

### Divers

-M. Henri Delage informe le conseil que le syndicat EPIDROPT promotionne la Vallée du Dropt au moyen d'un tournage de film et demande une subvention aux collectivités. M. Castagner informe que la commune d'Issigeac a participé à hauteur de 500 €

-Le maire de Faux informe les élus que l'inauguration du parc photovoltaïque aura lieu le 14 septembre à 10 h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

**Prochain conseil le 24 juillet 2017 à Plaisance.**

La Secrétaire,

Françoise DUBOIS

Le Président,

Jérôme BETAÏLLE